

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 12 novembre 2024

Plan de cohésion sociale

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Plan de Cohésion Sociale - Conseil Consultatif Communal des Aînés - Convention pièce théâtre 'Respect Séniors' - Approbation.

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la Déclaration de Politique Communale 2018-2024;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024;

Vu la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Vu la 3^{ème} Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon, intitulée « Ensemble vers les objectifs de développement durable ! » ;

Vu la circulaire du 23 juin 2006 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, relative à la mise en place des Conseils consultatif des aînés;

Vu la délibération du Collège communal du 16 septembre 2013 approuvant le projet de Plan de cohésion sociale PCS2 2014-2019 ratifiée par le Conseil communal du 30 septembre 2013;

Vu la délibération du Conseil communal en séance du 29 avril 2013 décidant notamment de marquer son accord de principe sur la constitution d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) au sein de la Commune de Beauvechain et de lancer un appel à candidature auprès de la population de Beauvechain;

Vu la délibération du Conseil communal du 1er septembre 2014 procédant à la désignation des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA);

Vu la délibération du Conseil communal en séance du 23 juin 2014 approuvant le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA);

Vu la délibération du Conseil communal du 13 juillet 2015 approuvant les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA);

Vu la délibération du Conseil communal en séance du 27 mai 2019 décidant:

- d'approuver le projet de Plan de cohésion sociale tel que décrit dans le formulaire d'appel à projets du Département de l'Action sociale de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie.
- de facto, de marquer son accord de principe sur la constitution d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) au sein de la Commune de Beauvechain et de lancer un appel à candidature auprès de la population de Beauvechain et d'intégrer et de lier ce projet au plan de cohésion sociale 2020-2025.

Vu la délibération du Conseil communal du 1er juillet 2019 procédant au renouvellement des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Vu la délibération du Collège communal du 30 mai 2022 décidant de procéder à un appel à candidature comme membres effectifs et/ou suppléants du Conseil Consultatif Communal des Aînés;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 août 2022 approuvant les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Vu la délibération du Conseil communal du 29 août 2022 décidant de désigner les nouveaux membres effectif et suppléants du Conseil Consultatif Communal des Aînés et de les présenter aux membres actuels du Conseil consultatif Communal des Aînés, lors de la prochaine réunion plénière.

Vu les délibérations du Collège communal des 30 mai, 21 juin, 12 juillet, 25 octobre 2022 et 3 janvier 2023 prenant connaissance des compte-rendus des réunions plénières du Conseil Consultatif Communal des Aînés des 20 avril, 23 mai, 23 juin, 22 septembre et 8 décembre 2022;

Vu les délibérations du Collège communal des 13 mars, 16 mai, 1 août, 31 octobre 2023, 6 février, 20 février, 7 mai, 9 juillet et 10 septembre 2024 prenant connaissance des compte-rendus des réunions plénières du Conseil Consultatif Communal des Aînés des 9 février, 20 avril, 29 juin, 12 octobre, 7 décembre 2023, 1er février, 11 avril, 6 juin et 27 août 2024;

Considérant le projet de convention à conclure entre la commune de Beauvechain et L'ASBL 'Respect Séniors', dans le cadre de l'organisation par le CCCA d'une pièce de théâtre-action de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées annexée;

Considérant que le coût de l'organisation de la pièce de théâtre-action s'élève à 1500€;

Considérant que l'asbl Respect Séniors prend en charge 50% de ce coût;

Considérant que le solde de 50% à savoir 750€ sera pris en charge par la commune dans le cadre du budget annuel 2024 alloué au CCCA (sous l'article budgétaire 834/12448);

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver le projet de convention à conclure entre la commune de Beauvechain et L'ASBL 'Respect Séniors', dans le cadre de l'organisation par le CCCA d'une pièce de théâtre-action de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Article 2. D'engager un montant de 750€ à l'article 834/12448 du budget ordinaire 2024 en faveur de l'ASBL Respect Séniors.

Article 3. De transmettre la convention susvisée à l'ASBL 'Respect Séniors', pour signature.

Article 4. De transmettre la présente délibération ainsi que la convention au Directeur financier.